

Foire aux questions

Quelles sont les conditions et les modalités pour entrer à l'Ensad en cours de cursus ?

Il est possible d'intégrer l'École en deuxième ou en quatrième année si les études antérieures en France, comme à l'étranger, les expériences professionnelles et les acquis personnels, le justifient.

Les dossiers sont examinés par une commission pédagogique qui apprécie la motivation et les aptitudes artistiques des candidats.

Quand peut-on s'inscrire aux concours d'entrée en deuxième et en quatrième années ?

Au titre de la session 2016, la procédure d'inscription se déroule en ligne sur le portail web concours.ensad.fr du 10 au 26 février.

En quoi consiste la présélection pour l'entrée en deuxième et en quatrième années ?

L'épreuve de présélection comprend :

- un dossier de travaux personnels à déposer à l'École le 14 avril ou à envoyer au plus tard, à cette même date, le cachet de la poste faisant foi.

En quoi consiste l'admission pour l'entrée en deuxième et en quatrième années ?

L'épreuve d'admission consiste en :

un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes le 30 mai.

Un test de langue française DELF B2 pour les candidats de nationalité étrangère ne parlant pas couramment français est prévu en mai à Paris.

Quelles sont les conditions d'âge fixées pour l'admission en deuxième année ?

Les candidats doivent être âgés de 26 ans au plus.

Des dérogations d'âge peuvent être accordées par le Directeur pour motif exceptionnel dûment justifié.

Quelles sont les conditions d'âge fixées pour l'admission en quatrième année ?

Les candidats doivent être âgés de 28 ans au plus.

Des dérogations d'âge peuvent être accordées par le Directeur pour motif exceptionnel dûment justifié.

L'épreuve d'admission consiste en :

un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes, le 30 mai.

Un test de langue française DELF B2 pour les candidats de nationalité étrangère ne parlant pas couramment français est prévu en mai à Paris.

Quelles sont les écoles permettant l'entrée en 2^e année ?

A titre indicatif :

1^{ère} année validée :

- dans les écoles supérieures d'art du Ministère de la Culture et de la Communication et les écoles supérieures d'arts appliqués et les formations aux métiers d'art du Ministère de l'Éducation nationale. Comme les écoles : Estienne, Boule, ENSAAMA, Duperré etc. qui délivrent un diplôme national ou d'école bac + 2.

- en arts plastiques dans une université française ou étrangère et dans une école supérieure étrangère.

Quels sont les diplômes permettant l'entrée en 2^e année ?

A titre indicatif :

Diplôme des métiers d'art –DMA-

Diplôme de l'EPSAA ;

BTS en lien avec les enseignements de l'Ensad ;

Bac + 2 Ens Cachan section C

Les diplômes fixés par le directeur, après avis du Conseil des études et de la recherche, permettent également l'entrée en 2^e année (1^{ère} année validée à l'École Camondo et 2^e année ESAG-Penninghen).

Cette liste n'est pas exhaustive.

Quels sont les diplômes permettant l'entrée en 4^e année ?

Il existe deux types de diplômes :

Les diplômes nationaux

Le diplôme national d'art (DNA) sanctionne un cursus de trois années d'études supérieures (il remplace, à partir de 2018, le DNAP).

Le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) conférant grade de master, diplôme de créateur concepteur en expression plastique, sanctionne cinq années d'études supérieures.

Les diplômes d'école valant grade de master

Le diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) sanctionne cinq années d'études à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris.

Le diplôme de créateur industriel est délivré par l'ENSCI, École nationale supérieure de création industrielle, à l'issue d'un cursus de cinq années.

Le diplôme de designer textile est délivré à l'issue d'un cursus de trois années à l'ENSCI.

Le diplôme de l'École nationale supérieure de la photographie sanctionne un cycle de trois années d'études (pour être admis au concours d'entrée, les candidats doivent avoir validé deux années d'études supérieures dans le domaine artistique, sanctionnées par un certificat d'études arts plastiques). Il est inscrit au RNCP au niveau I.

Le Diplôme du Fresnoy - Studio national des arts contemporains

Les candidats à l'entrée doivent être titulaires du baccalauréat (ou équivalence reconnue) et justifier de cinq années d'études supérieures ou de sept années d'expérience artistique ou professionnelle.